



Convention de Partenariat

ENTRE LES PARTIES SOUSSIGNÉES:

L'association Yunus Social Business Tunisia, ayant l'identifiant Unique 1445845S ayant son siège social au 16 Avenue Alain Savary 1002 Tunis représentée aux fins des présents par son Président M. Fares Mabrouk.

Ci-après désigné «Impact Partner »

D'une part,

Et:

Enactus Tunis Business School ayant son siège social Bir El Kassaa, Tunis 2059 représentée aux fins des présents par sa Vice Présidente de Relations Externes Elaa ABBES.

Ci-après désigné « Enactus TBS »

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties ».

Préambule

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

Cette convention a pour but de régir les relations de partenariat entre les deux parties. Ces dernières s'engagent à respecter les accords qui y ont été conclus.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Obligations d'Impact Partner

 Designer et implémenter le hackathon Mission 3.0 2nd Race afin d'avoir un contenu solide qui permet d'outiller les participants lors de la conception de leurs entreprises sociales





- Animer une session sur le BMC social ainsi que de faire le mentorat des participants lors du 2^{nd} Race de la mission 3.0 sur le Business Planning .
- Être présent en tant que jury pour l'évaluation et la délibération des idées de projets participants.
- Allouer 1500 DTN à l'accompagnement technique de la première équipe gagnante ou de leur acheter un équipement qui servira au développement de leur projet d'entreprise sociale, initiée au hackathon.
- Le Hackathon aura lieu à South Mediterranean University pendant le week-end du 11 et 12 mai.
- Respecter le budget, les délais et les modalités de paiement indiqués dans l'article 3

Article 2 - Obligations d'Enactus TBS

Dans le cadre de l'exécution des prestations objet de la présente convention au profit de Impact Partner, Enactus TBS s'engage à :

- Accueillir les facilitateurs d'Impact Partner pendant l'événement
- Fournir une liste de présence des participant selon le template fourni par Impact Partner
- Faire la promotion de Impact Partner sur les réseaux sociaux en tant que partenaire national de l'entité avec les logos et mention fournir par Impact Partner
- Fournir à Impact Partner les photo et vidéo des sessions
- Fournir les plans d'affaires faits par les participants, signés.
- S'assurer de l'enregistrement des participants sur le lien KOBO en utilisant le code QR

Article 3 – Budget et modalités de paiement

3.1 Budget

Le budget est comme suit : 1500 TND TTC (Mille Cinq Cents Dinars Toutes Taxes Comprises) pour le pack de services de l'equipe gagnante



Page 2 | 5





3.2 Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont les suivantes :

• 100% lors de la finalisation des sessions et la validations du nombre total de participants

Les règlements seront effectués par virement bancaire, dans un délai de 15 jours à compter de la validation du nombre total de participants et réception des fiches de présence des sessions.

Article 4 – Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un mois (01) et prendra effet à compter de la date de signature du présent contrat.

Toute prorogation de la durée du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant.

Article 5 : Confidentialité

Pour le respect et la bonne exécution de la présente convention, Enactus TBS s'engage à garder la plus totale et complète discrétion concernant toute information confidentielle à laquelle il aurait pu avoir accès dans le cadre de l'exécution de la présente convention, nonobstant sa résiliation pour quelque cause que ce soit. Cette obligation de confidentialité s'étend aux préposés et représentants des Parties.

Enactus TBS s'engage à garder le secret le plus absolu sur les informations et documents qui lui seront remis ou qui lui ont déjà été remis par IMPACT PARTNER et qui revêtent tous un caractère confidentiel, ainsi que sur les informations et documents auxquels il aurait accès dans l'exécution de ses prestations.

Enactus TBS s'engage à faire prendre le même engagement par tout son personnel et de faire en sorte qu'il s'abstienne de toute opération qui pourrait être interprétée comme ayant pour origine une information privilégiée.

Enactus TBS s'engage à prendre l'accord écrit de IMPACT PARTNER avant de faire usage de sa référence.







Article 6: Résiliation

En cas de violation par l'une des parties de l'une de ses obligations en vertu du présent contrat, l'autre partie pourra résilier de plein droit le contrat sans préavis ni indemnités et avec effet

immédiat.

A la date d'expiration du présent contrat ou à la date de sa résiliation anticipée, Enactus TBS devra immédiatement restituer à Impact Partner tous les documents, livres, matériel, correspondances, les documents afférents à l'activité d'Impact Partner ou ses contrats commerciaux, les clés, ainsi que toute autre chose appartenant à Impact Partner et se trouvant

en sa possession, ou sous son contrôle à cette date.

Article 7 : Opposabilité du contrat

Les droits et obligations d'Impact Partner conformément au présent contrat obligeront et bénéficieront aux successeurs et ayants droits d'Impact Partner. Les droits et obligations d'Enactus TBS conformément aux présentes ne pourront pas être cédés sans l'accord préalable

et écrit du Client.

Article 8: Diverses dispositions

Aucune des dispositions du présent contrat n'interdit à Enactus TBS d'être engagé, concerné, ou d'avoir un intérêt financier quelconque, à quelque titre que ce soit, dans toute autre activité, commerce, profession ou métier, durant le contrat, à condition qu'une telle activité ne soit pas à l'origine d'une violation de l'une quelconque des obligations d'Enactus TBS résultant du

présent contrat.

Le contrat est conclu entre Parties indépendantes. Aucune de ses clauses ne peut être interprétée comme donnant à l'une quelconque des Parties pouvoir ou mandat pour agir au

nom de l'autre partie ou constituant une quelconque association ou société entre les Parties.

Article 9: Droit applicable- Juridiction

Ce Contrat sera régi et interprété conformément au Droit Tunisien, sans se référer aux règles applicables en matière de conflit de loi.

9

Page 4 | 5



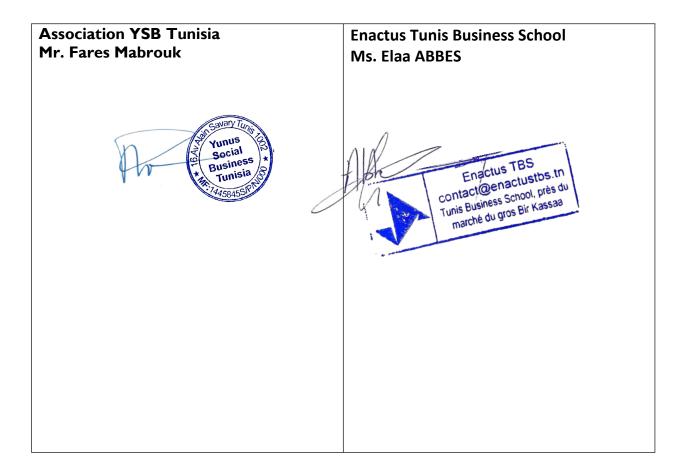


Tout litige résultant du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis 1.

Article 10 : Prédominance du contrat

Le présent contrat constitue la totalité de l'accord entre les Parties et prévaudra en toutes circonstances sur les accords, ententes, négociations et discussions précédents entre elles (écrits ou oraux), et il n'existe aucune autre entente, déclaration ou garantie ou engagement afférent à l'objet du présent contrat.

Fait à Tunis le Enactus TBS,







Pesti| Hexa Ideate

Protocole d'Accord

Entre:

l'Association **Yunus Social Business Tunisia**, ayant son siège social sis à 16 Avenue Alain Savary, 1002 Tunis, et inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1445845 S;

Valablement représentée par, son Président Monsieur Fares Mabrouk;

Ci-après dénommée « YSB Tunisia »;

Et:

Chaima Mzid ayant la carte d'identité nationale n°14529393 issue le 29 Mars 2024 à Ariana.

Valablement représentant le projet Pesti: un pesticide naturel de 5 composants naturels .

Ci-après dénommée « La Société »

Il est préalablement exposé ce qui suit :

- Considérant que « YSB Tunisia», est une association créée dans le but d'aider, de soutenir et d'accompagner même financièrement les entreprises tunisiennes dans des projets ayant un fort impact social.
- Considérant que dans le cadre de son activité, « YSB Tunisia » a lancé un programme appelé Hack4Impact qui servira à collaborer avec les hackathons des clubs des jeunes et universités afin de créer plus d'entreprises sociales et plus d'impact social.
- Considérant que dans le cadre dudit programme, **Mission 3.0** a lancé un appel à projets du **11 mai 2024** au **12 mai 2024** et procédé à une sélection des entreprises méritantes du **11 mai 2024** au **12 mai 2024** .



- Considérant que «La Société» figure parmi les entreprises choisies pouvant bénéficier du programme Mission 3.0: Hackathon coorganisé avec ENACTUS TBS
- Considérant l'événement réalisé le pour la présentation des projets et considérant l'avis de la commission d'évaluation accordant à la société le prix.
- Considérant enfin que «La Société» a gagné le prix 1500TND au programme Mission 3.0:
 Hackathon coorganisé avec ENACTUS TBS

Les deux parties se sont donc rapprochées pour convenir de ce qui suit :

YSB Tunisia déclare accepter de faire bénéficier «La société» de son prix de 1500 TND.

Le participant, «La société» s'engage à

Inscrire la réalisation de l'impact en termes d'emploi convenu parmi les priorités de l'entreprise.

Les frais d'enregistrement du présent acte sont à la charge de la "société"

Consacrer le prix à faire des formations axées sur le développement personnel et professionnel de chaque membre du groupe.

Fait à Tunis, le **21/05/2024** en autant d'exemplaires originaux qu'il y a de parties, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Association YSB Tunisia Mr. Fares Mabrouk Responsable Equipe Pesti

Ms . Chaima Mzid